



Décrypt-inFO

Comité technique ministériel « de crise » du 4 mai 2020

Tout ce qu'il faut savoir sur les débats...

Retrouvez la déclaration unitaire en ouverture de la séance [ICI](#)

En cette période de crise sanitaire inédite, au regard de la situation exceptionnelle vécue par les services et les agents, les organisations syndicales du MTES/MCTRCT étaient convoquées en audioconférence le 4 mai 2020. **La présence de la ministre Elisabeth Borne sur une durée d'une heure tout juste**, prouve que le dialogue social au niveau du Ministère n'est toujours pas une priorité.

Plan de reprise de l'activité : un schéma totalement inacceptable !

La date du 11 mai envisagée par le gouvernement pour une reprise des activités **doit s'accompagner de mesures de prévention inéluctables**. Force Ouvrière qui s'inscrit dans une volonté de préserver les agents, leur santé et leur sécurité dans ce déconfinement, a déposé sur la table ses revendications portées sur plusieurs thématiques (document à retrouver [ICI](#)).

En réponse, le ministère prévoit :

- des "discussions" au niveau national et au niveau local sur le plan de reprise d'activité (PRA) respectivement ministériel et de service mais sans qu'il n'y ait de vote formel.

- ce plan est mis en œuvre pour la sortie progressive du confinement le 11 mai bien qu'il ne soit pas approuvé par les instances, ni publié, ni opposable.

- l'administration prévoit un vote en CTM le 15 mai sur le plan de reprise d'activités soit plusieurs jours après son début de mise en œuvre alors qu'un examen aurait pu être fait avant le 11.

-Aucune consigne stricte n'émanera du secrétariat général pour que la "reprise progressive" se fasse après mise en œuvre des conditions d'hygiène sécurité adéquates...renvoyant à la responsabilité locale de l'administration et des agents.

- les données relatives aux équipements de protections individuels (masques) fournis dans les différents services ne sont toujours pas transmises aux représentants du personnel.

Face à ces constats, **une suspension de séance a été demandée par les organisations syndicales** et a permis aux organisations qui ont souhaité participer (FO, CGT, CFDT, FSU) de fixer les conditions du débat : replacer les choses dans l'ordre, à savoir **demandeur un moratoire sur le travail sur les PRA locaux en attendant que le cadrage national soit défini pour retrouver une logique de PRA ministériel approuvé** qui puisse servir de base à décliner ensuite dans les services à travers un dialogue social dans les instances CT/CHSCT.

Cette demande a été rejetée par la Secrétaire générale qui estime être dépendante de la date du 11 annoncée par le chef du gouvernement (en réalité par le Président de la République). **Pour FO, le cadre ministériel doit être un préalable, car il permet de mieux protéger les personnels.**

A court d'arguments, **la Secrétaire générale a admis que le droit de retrait** des personnels pour lesquels les mesures de protection n'auraient pas été mises en œuvre **serait légitime !**

L'application de l'ordonnance sur les congés/RTT sera revue !

La situation administrative individuelle des personnels sera réexaminée notamment pour ceux placés en ASA. S'ils ont eu en réalité à travailler pendant la période, leur position administrative doit être revue et ils doivent recevoir une notification écrite → *vous pouvez demander à votre direction l'état actualisé de votre positionnement !*

La prise des 5 jours de congés obligatoires pour les agents en télétravail sera décalée jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (soit le 24 juillet) → *nous resterons vigilants à ce que cela ne se traduise pas au niveau de la Fonction Publique par une augmentation du nombre de jours à prélever. En attendant, ne vous laissez pas imposer de congés avant le 24 mai (même si vous avez tout à fait le droit d'en poser!)*



Points divers

Mobilité : l'administration reste campée sur les dates fixées avant dernier prolongement de la période de confinement (cf fiche [ICI](#)) :

- Date limite de réception par le chef de service d'accueil : 7 mai

- Date limite de réception par la DRH : 18 mai

- Résultats publiés à partir de la deuxième quinzaine du mois de juin.

FO exige l'organisation d'un cycle collectif complémentaire pour une prise de poste en janvier 2021. La ministre s'engage à ce qu'un bilan soit dressé à l'issue du cycle en cours.



Concours : retrouvez les nouvelles dates et conditions prévues [ICI](#)

Promotions : alors que les circulaires promotions précédentes pourraient très bien servir de base à l'exercice de proposition des services, l'administration s'entête à vouloir passer par la case « Lignes directrices de gestion ». Le dogme qui risque de ralentir les promotions pour les agents !



Entretiens professionnels :

afin de tenir compte de l'évolution des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la fin de campagne interviendra le 30 juin prochain (cf fiche [ICI](#)).

Pour en savoir plus sur les débats...

Le sens du dialogue social : la Ministre parle aux organisations syndicales 5 minutes au moment du début confinement et 1 heure pour la reprise d'activité.

La ministre E. Borne est intervenue en ouverture du Comité Technique Ministériel. En introduction, elle a fait part de **ses remerciements aux personnels pour leur action**, en particulier pour ceux en charge de la coordination des opérateurs (eau, énergie, transports, assainissements, déchets...) et de **son soutien aux agents qui ont pu être touchés par l'épidémie** ou qui subissent l'isolement du confinement.

Immédiatement après cette introduction convenue, le sujet de **la nécessité de la reprise d'activité ministérielle** a été présenté par la ministre :

- que ce soit au niveau du **contrôle des installations classées pour l'environnement**, ou de la présence sur le terrain **d'inspecteurs de l'environnement**,
- dans les domaines **où l'absence de reprise pourrait être problématique** (gestion RH, opérations de maintenance, suivi de chantier...),
- **soutien à l'économie avec la reprise dans les DIR**, des instructions administratives et techniques diverses,...
- nécessité **lorsque des situations de confinement sont plus ou moins bien vécues.**

Après avoir exprimé la nécessité "impérieuse" de reprise, la ministre change à nouveau de braquet estimant que "Reprendre nos missions, ce n'est pas revenir forcément dans nos bureaux".

Pour la ministre, **l'organisation concrète de reprise d'activité dépend d'autres facteurs comme les transports en commun.** Elle considère qu'il y a un devoir d'exemplarité en soulageant les opérateurs de transports sans surcharger les réseaux routiers. Ainsi, elle tient tout particulièrement à ce que **le télétravail reste la règle comme pour le site de la Défense et les grandes métropoles régionales.** Elle évoque aussi les différents facteurs qui peuvent intervenir comme la reprise des écoles, les règles des autorités sanitaires, l'adaptation territoriale aux opérations du dé-confinement (à l'initiative des préfets en coordination avec les élus locaux)

La ministre **remercie ensuite les services supports** pour avoir permis le développement du télétravail. Et sur cette forme d'organisation de travail, elle considère que cela éprouve les contraintes et nécessitera un accompagnement des managers, des collectifs de travail et **qu'il faut s'adapter à cette forme de travail qui va continuer à se développer dans l'avenir.**

Elle estime que **l'accompagnement des agents est une condition nécessaire à la reprise d'activité** et que concernant les conditions de travail **il faudra répondre aux interrogations que se posent les agents.** Les réponses ont porté sur le Plan de Reprise d'Activité, qui est un cadre de référence ayant vocation à être décliné et sur les fiches métiers (FO demande des instructions).

Par ailleurs, elle a porté des appréciations sur le fait de tirer les leçons de la crise. Elle renforce selon elle **la prise de conscience des fragilités et que le défi à venir sera celui de la crise climatique** et donc qu'il y a un enjeu essentiel qui est celui de la résilience. La ministre se félicite aussi des engagements environnementaux entreprise par entreprise en cas d'aide publique, de l'apport du green new deal européen, des propositions de la convention citoyenne pour le climat.

En fin d'intervention, la Ministre est revenu sur les sujets suivants :

Ordonnance du 15 avril sur les congés des agents : la ministre indique que 2 modifications seront apportées, d'une part pour les agents en ASA il sera demandé aux chefs de service de s'adapter au fait que des agents placés initialement en ASA ont pu travailler et donc relèvent en réalité du télétravail (ce qui doit être notifié aux agents) et d'autre part pour les agents en télétravail, les 5 jours à poser devront l'être d'ici la fin de l'état d'urgence sanitaire soit le 24 juillet.

Prime exceptionnelle : elle sera défiscalisée et désocialisée (ce dont FO ne se félicitera pas) et pourra être versée quel que soit le statut fonctionnaire ou contractuel. Sur les personnes qui la percevront, cela sera défini ultérieurement

Pour FO, même si certains agents seront évidemment satisfaits de percevoir cette prime, il est clair qu'elle ne sera pas attribuée à tout le monde et sera de fait inégalitaire. Pour FO, la protection des agents publics reste la priorité. Or, encore aujourd'hui, bien des agents travaillent toujours sans les moyens de protection indispensables. Des primes, même majorées, n'empêchent pas de tomber malade.

Ensuite, de très nombreux agents – vraisemblablement une majorité – seront exclus de ce dispositif. Pour celles et ceux qui la percevront, des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables et sujets à interprétations variables et aléatoires. Cela ne va pas manquer de se traduire par des pratiques clientélistes, générant des clivages, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle.

Par ailleurs, les femmes risquent fort de l'être une fois de plus, un grand nombre d'entre elles ayant été placée en position d'ASA. C'est pourquoi, l'urgence est à l'ouverture d'une véritable négociation salariale et l'augmentation du point d'indice.

Mobilité 2020 : la prise en compte est faite avec un décalage du calendrier qui ne peut être re décallé, et un bilan sera demandé aux chefs de services sur les problèmes éventuels. **FO réaffirme la nécessité d'organiser un cycle collectif permettant des prises de postes en janvier 2021.**

« Reprise » d'activité : en réponse à la déclaration préalable intersyndicale, la Ministre a dit **entendre les critiques sur les PCA et sur la non actualisation** et qu'il faut corriger le tir en étant plus résilient. **Pour les règles relatives aux contacts avec un agent symptomatique**, elle s'inscrit dans les règles nationales et estime que la situation est claire sur les masques. Par ailleurs, **la Ministre a critiqué la position des organisations syndicales qui défendent la limitation de la reprise d'activité en présentiel aux seules missions essentielles.** Elle considère que toutes les missions sont indispensables pour justifier qu'il faut reprendre, et voudrait faire dire de l'expression des OS que celles-ci considéreraient que des missions ne sont pas indispensables. **Cette présentation fallacieuse de nos propos a été immédiatement dénoncée.** Nous considérons que toutes les missions sont essentielles et doivent s'exercer uniquement avec les garanties de protection.

La ministre a exprimé **l'absence de nécessité de masques FFP2 en se réfugiant derrière les avis des autorités sanitaires** et soutient que les masques chirurgicaux ou en tissus sont de bonnes solutions.

Suite aux relances des organisations syndicales, la Ministre est revenue sur le fait qu'elle a demandé **une revue des emplois essentiels du ministère pour pouvoir justifier du maintien de ces effectifs avec Bercy** lors des discussions budgétaires. Elle estime que le dialogue social est important et qu'un prochain CTM est prévu le 15 mai. Elle a annoncé que **des données générées sur la répartition des agents en ASA et télétravail seront fournis en début de semaine prochaine.** Enfin, la ministre a annoncé que **les données relatives à la mise à disposition des masques** dans les différents services seront aussi fournies.

La Ministre est ensuite partie et a laissé la présidence à la Secrétaire générale. Cette dernière, suite aux relances, a estimé que le PRA-Ministériel avait vocation à être affiné au fur et à mesure. Concernant les questions de responsabilité pénale, elle précise que les DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) étaient différents des PRA. **Elle a toutefois concédée que les DUERP des services devaient être mis à jour** et considère que le dialogue social est aujourd'hui suffisant.

Une suspension de séance a ensuite été demandée. A l'issue, **les organisations syndicales qui ont souhaité participer à un échange intersyndical (FO, CGT, CFDT, FSU) ont fait part à la Secrétaire général de remettre les choses dans l'ordre**, à savoir demander un moratoire sur le travail sur les PRA locaux en attendant que le cadrage national soit défini **pour retrouver une logique de PRA ministériel approuvé qui puisse servir de base à décliner ensuite dans les services à travers un dialogue social dans les instances CT/CHSCT**. Cette demande a été rejetée par la Secrétaire général qui estime être dépendante de la date du 11 annoncée par le chef du gouvernement (en réalité par le Président de la République).

Pour FO, le cadre ministériel doit être un préalable car il permet de mieux protéger les personnels.

Malgré nos fortes demandes, **la SG maintient un examen du PRA Ministériel le 15 mai** (soit après la « reprise ») en nous laissant envoyer entre temps nos avis écrits. Or, à chaque fois qu'il s'agit d'envoyer des éléments écrits, l'administration choisit ce qui lui convient voir pire les détourne, ou parfois inscrit le contraire en prétendant les avoir pris en compte.

L'administration n'a donc pas réellement pris la mesure de ses propres errements sur les plans de continuité d'activité. Enfin, il convient de noter que la Secrétaire général elle-même a reconnu **que le droit de retrait des personnels sera légitime si les mesures mises en places sont insuffisantes.**

La Secrétaire générale a ensuite abandonné le CTM du fait d'un autre engagement. **4 organisations syndicales sur 5 ont donc décidé de ne pas poursuivre ce CTM en l'absence d'une personne en capacité de répondre et prendre des décisions.**